

## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 MAI 2015

Compte Rendu sommaire  
Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Lundi 18 mai 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LASSOT.

La séance a été déclarée ouverte à 20 h 40

Monsieur Frédéric ALEVEQUE a été nommé secrétaire de séance.

### I – SMACL : REMBOURSEMENT D'INDEMNITE JOURNALIERES

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'encaissement :

- D'un chèque de La SMACL, remboursement maladie de madame Angélique LAFORET (période du 26.11.2014 au 28.02.2015)
  - chèque n°5205271 du 23/03/2015 de 4708.22 €.

### II – CENTRE SOCIAL 'LA FARANDOLE' : CONVENTION DE PARTENARIAT DU 01/01/2015 AU 31/12/2018

Après lecture de la convention de partenariat d'objectifs et de moyens 01/01/2015 - 31/12/2018 pour le Centre Social La Farandole, proposée par le Conseil d'Administration du Centre Social,

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve les termes de cette convention,
- Autorise Monsieur le Maire, Michel LASSOT à la signer.

### III – ACCESSIBILITE DES ESPACES PUBLICS : DEVIS ERDF POUR BRANCHEMENT DES TOILETTES

Suite au projet d'installation de toilettes pour personnes à mobilité réduite sur la place de l'église, il sera nécessaire de faire un raccordement pour une alimentation en électricité. Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis d'ERDF.

Le Conseil Municipal délibère, et, à l'unanimité des présents :

- **Accepte** le devis d'ERDF pour un montant de 1 277.61€ HT soit 1 533.13€ TTC,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives attenantes à ces dossiers,
- **Dit** que cette dépense est inscrite au Budget Principal 2015 en section d'investissement.

### IV – LOCATION M. & MME BARBIERE ROBERT : REVISION DU LOYER AU 01/06/2015

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de réviser le loyer de M. & Mme BARBIERE Robert, pour la location de la Maison située à Chassenard "La Croix Rouge – 60 Route de Luneau" ; l'indice de référence étant celui du 1<sup>er</sup> trimestre, à savoir 125.19 pour 2015, le loyer sera donc calculé comme suit à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2015 : Loyer \* nouvel indice / ancien indice soit 477.46 € \* 125.19 / 125 = 478.19 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- fixe le montant du loyer à 478.19 € à compter du 01/06/2015 ;
- charge et autorise Monsieur le Maire de signer tous documents attenants à ce dossier.

### V – LOCATION SALLE POLYVALENTE DU 9 & 10 MAI 2015 : ANNULATION TARDIVE (04/05/2015)

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une convention de location de salle polyvalente datant du 30/05/2014 au nom de Monsieur BIDOLET Bruno domicilié à CHASSY (71130) pour organisation d'un repas de mariage le 9 et

10 mai 2015 ; afin que la réservation soit effective, un chèque de caution de 150 € (au nom de Melle MICHEL Gaëlle domiciliée à CHASSY) était dûment joint à la convention de location de la salle polyvalente.

Fin mars 2015, le futur couple était venu prendre des repères dans la salle et s'en était retourné.

Sans nouvelle du couple, le secrétariat contacta Melle MICHEL le lundi 04 Mai 2015 afin de lui rappeler les modalités de location (état des lieux de la salle, la production d'une attestation d'assurance, distribution de la vaisselle...); après un premier appel téléphonique infructueux, Melle MICHEL Gaëlle informait le secrétariat que la location de salle serait sans suite, le tout étant annulé.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'encaissement du chèque de caution, les "locataires" n'ayant pas informé au plus vite de l'annulation, et il précise que d'autres demandes de location avaient été faites pour cette même date.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- décide d'encaisser le chèque de caution de 150 € établi par Mlle MICHEL Gaëlle le 30/05/2014 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

#### COURRIERS DIVERS :

- Lecture du rapport (2014) du SIVOM Sologne Bourbonnaise de Dompierre sur Besbre.

#### QUESTIONS DIVERSES :

- Contrôle éclairage stade André Besson effectué, accord pour l'année 2015 mais révisions à effectuer pour 2016 car des zones d'ombre apparaissent sur la pelouse.
- Suite à l'acquisition de la propriété 'Segard' (maison et terrain) par la commune, un entretien de celle-ci fut effectuée par les agents communaux aidés par des conseillers municipaux, plusieurs sapins avaient été abattus et ont donc été évacués dernièrement.
- Fête du canal le 10 juillet 2015 à La Croix Rouge – CHASSENARD – la commune aura à sa charge une vingtaine de repas (troupe des Farfadets plus participants et exposants).
- Kermesse le 20 juin 2015 ☞ podium de la commune du Donjon à démonter dès la fin de la kermesse car doit être au Donjon le samedi soir afin d'y être remonté le dimanche 21 juin 2015 pour la fête de la musique.

**FIN DE SEANCE : 22 h 35.**

Le Maire,  
Michel LASSOT

